canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Direction générale de la santé

Bâtiment administratif
de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

A l'attention
des médecins vaudois
des pharmaciens vaudois

Le Médecin cantonal/La Pharmacienne cantonale

Réf. : TF/MGN/shd/sts

Lausanne, le 5 octobre 2026

Vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) en 2027

Mesdames, Messieurs en vos titres et fonctions,

Nous faisons suite à notre courrier du 14 juillet 2026 portant sur la fin du programme cantonal de vaccination contre les HPV.

À compter du 1er janvier 2027, Gardasil® 9 sera ajouté à la liste des spécialités (LS) et sera pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour les filles et les femmes ainsi que pour les garçons et hommes âgés de 11 à 26 ans conformément aux recommandations émises par la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

À la suite de la décision de l'OFSP relative à l'inscription de Gardasil® 9 sur la LS, les tarifs suivants seront applicables dès le 1er janvier 2027 :

Pack	Prix de vente en usine (FAP)	Prix du Public (PP)
Gardasil® 9, 1-pack	CHF 100.19	CHF 125.40
Gardasil® 9, pack de 10	CHF 1'001.90	CHF 1'106.05

En vertu de la décision prise par MSD et la Confédération, aucune commande de Gardasil® 9 ne pourra être passée entre le 15 décembre 2026 à midi et le 31 décembre 2026, ni dans le cadre du programme cantonal actuel, ni selon les nouvelles modalités liées à l'inscription du vaccin sur la LS.
Dans cette perspective, nous vous invitons à adapter vos commandes aux besoins, tout en veillant à assurer la continuité de la vaccination.

À compter du 1er janvier 2027, Gardasil® 9 pourra être obtenu :
- directement auprès de MSD, selon les modalités de commande proposées ;
- auprès des grossistes pharmaceutiques habituels.

Comme annoncé dans notre courrier du 14 juillet dernier, un recensement des doses de Gardasil® 9 stockées dans chaque structure au 31 décembre 2026 sera réalisé pour clôturer le programme cantonal. A partir du 1er janvier 2027, il ne sera plus permis d'administrer les doses de vaccin acquises en 2026, à moins qu'elles n'aient été rachetées par vos structures au prix LS réglementaire de CHF 100.19.- auprès du Canton.
Dans ce sens, le formulaire de recensement ainsi que les dernières informations relatives à la fin du programme cantonal vous seront communiqués durant la première quinzaine de décembre.

À compter du 1er janvier 2027, l'offre de vaccination et son accès seront étendus. La vaccination contre les HPV pourra être réalisée en pharmacie à charge de l'AOS dès l'âge de 16 ans, conformément aux nouvelles dispositions fédérales et dans le respect des conditions cantonales applicables.

Les vaccinations prophylactiques prises en charge conformément à l'art. 12a OPAS sont exemptées de franchise, néanmoins la quote-part demeure applicable. Pour rappel, pour une facturation juste de la prestation de vaccination, les médecins doivent la rattacher directement aux positions tarifaires prévues pour la vaccination et non pas à celles d'une consultation. Pour les pharmaciens, la facturation doit être effectuée selon les positions tarifaires prévues pour la vaccination en pharmacie.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire par le biais de vaccination.vaud@vd.ch

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, nos salutations les meilleures.

Dr Thierry Fumeaux
Médecin cantonal

Marie-Christine Grouzmann
Pharmacienne cantonale

Copies :
- Groupement des pédiatres vaudois (GPV), Dre Vittoria Nigro Stimato et Dr Alexandre Pereira
- Groupement vaudois des gynécologues (GVG), Dre Sara Vesnaver Megalo et Dre Cécile Guenot
- Société vaudoise de pharmacie (SVPh)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Médecins de famille Vaud (MF Vaud), Dr Patrick Marquis